

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0058**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu, déjà aménagés en voirie, situées 120, impasse Docteur Jean Roux et appartenant à madame Nicole Anselme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 30 mars 2015****Décision n° CP-2015-0058**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu, déjà aménagés en voirie, situées 120, impasse Docteur Jean Roux et appartenant à madame Nicole Anselme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'élargissement de l'impasse Docteur Jean Roux à Rillieux la Pape, inscrit en emplacement réservé de voirie n° 19 au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLUH), la Métropole de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, déjà aménagées en voirie et appartenant à madame Nicole Anselme.

Il s'agit des parcelles de terrain d'une superficie totale de 150 mètres carrés environ, à détacher de parcelles de plus grandes étendues cadastrées BX 74 et 75.

Aux termes du compromis qui a été établi, madame Nicole Anselme céderait lesdites parcelles de terrain à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu, libres de toute location ou occupation, déjà aménagées en voirie, situées 120 impasse Docteur Jean Roux à Rillieux la Pape et appartenant à madame Nicole Anselme, dans le cadre de l'élargissement de ladite impasse.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2112 - fonction 844 - et en recettes : compte 1328 - fonction 844.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.**